

MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE !**PASCAL CASIMIR-PERRIER****Ensemble Marchons !**

Madame, Monsieur,

Les 2 et 9 octobre prochain, vous devez aller voter pour choisir une nouvelle fois votre député !

Comment en est-on arrivé là ? **Une grossière erreur d'aiguillage** ! Anne GRIGNON ancienne candidate aux sénatoriales est de fait la suppléante du seul sénateur En Marche ! des Yvelines.

La jurisprudence du Conseil Constitutionnel, garant de notre Constitution et de nos institutions, rend impossible d'être le suppléant d'un député lorsqu'on est déjà le suppléant d'un sénateur !

La démission d'Anne GRIGNON, de ses fonctions de députée suppléante après seulement quelques jours, n'a qu'un seul objectif : **Conserver un député dans la Majorité Présidentielle !**

J'ai donc proposé à **Jean-Noël BARROT**, ministre du numérique, de s'unir lors de cette élection dans **l'intérêt supérieur de la France, du gouvernement et d'Emmanuel MACRON**

Nous n'avons pas réussi à nous entendre. Je le regrette, mais c'est ainsi.



**Qu'est-ce qui pousse un ministre en fonction à vouloir devenir député ?
Ministre, qui est déjà Conseiller Régional d'Île de France ?**

Quand on a déjà deux emplois, est-ce logique d'en vouloir un troisième ? En fait, le but recherché est un **parachute doré**, une assurance de retrouver son poste de député en cas remaniement ministériel.

Conséquence : Le vrai candidat dans cette élection est la suppléante de M. BARROT : Mme **Anne BERGANTZ**.

Anne BERGANTZ, est **conseillère municipale, au Lévis-Saint-Nom**,... et le maire de cette charmante commune de la Vallée de Chevreuse n'est autre que **Anne GRIGNON**, ancienne suppléante et ancienne attachée parlementaire de Jean-Noël BARROT, députée suppléante démissionnaire !

Votre choix se limite donc à une députée de paille, Anne BERGANTZ, et une députée de l'ombre, Anne GRIGNON.

Ce **jeu de marionnettes interchangeable**, n'est pas à la hauteur de la situation. **Vous méritez mieux !** Aussi je vous propose ma candidature, une candidature de proximité, j'habite à Magny-les-Hameaux depuis l'école maternelle.

Ma candidature s'inscrit dans la **Majorité Présidentielle !**
Je soutiendrai Emmanuel MACRON et le gouvernement, mais je serai un député actif, qui défendra vos intérêts !

Il faut rendre à la **politique ses lettres de noblesse et redonner du sens moral.**

Je vous laisse le constater par vous-même : Les candidats des formations politiques RN et Reconquête étaient candidats sur la 1^{ère} Circonscription des Yvelines il y a seulement 3 mois...

Il faut en finir avec ces mauvaises habitudes.

Vous pouvez compter sur mon Engagement Démocrate.

Bien à vous, Pascal CASIMIR-PERRIER

Mes propositions d'actions

ENVIRONNEMENT : UNE JOURNEE NATIONALE NETTOYONS LA NATURE

Je n'arrive pas à comprendre comment les personnes qui vont à la plage, faire une balade en forêt abandonnent leurs déchets dans la nature, malheureusement le plus souvent ce sont des emballages plastiques. Il s'agit d'un problème d'éducation. Je propose donc de s'appuyer sur les écoles primaires et les collèges pour lancer cette grande journée de sensibilisation.

ENVIRONNEMENT : DEVELOPPONS LA FILIERE A HYDROGENE.

La France doit devenir un pionnier dans ce domaine. La technologie est prête. L'État et les entreprises publiques doivent montrer l'exemple en transformant leur parc de véhicules en véhicules propres.

FINANCES PUBLIQUES : TOUS EGAUX DEVANT LA RETRAITE

La seule vraie solution est la retraite par points ! Je ne sais pas pourquoi cette solution a complètement disparu du débat public. En fonction de votre activité, vous gagnez des points, vous pouvez acheter des points, si vous passez du privé au secteur public, vous cumulez vos points.

Vous êtes bénévole dans une association solidaire, pour protéger la nature (pompier), les animaux... vous gagnez des points.

Vous êtes retraité et vous êtes bénévole, vous gagnez des points pour améliorer votre retraite.

Vous avez travaillé dans un secteur dit pénible, difficile, pendant la nuit... On vous donne des points en plus.

Chaque citoyen a le même barème : **Fonction publique ou secteur privé, tous égaux devant la retraite !**

EN COMPLÉMENT DE LA LOI DÉJÀ VOTÉE, MES MESURES POUVOIR D'ACHATS :

Faire le bilan de la suppression de la Taxe d'Habitation :

Combien de maire ont augmenté la Taxe Foncière de leur commune, alors même que l'État a compensé la suppression de la Taxe d'Habitation ? Vous commencez à recevoir vos Taxes Foncières pour tout ceux qui ont la chance d'être propriétaire. Aller vérifier ! Il faut annuler ces hausses non justifiées.

Une baisse de la TVA accordée aux entreprises bénéficiant d'un label circuits courts : Tout produit fabriqué et vendu à moins de 100 kilomètres se verra appliqué un forfait de TVA à 5,5 %. Cette mesure concernera en priorité les produits alimentaires.

Facture énergétique : Rendre aux copropriétés privées d'habitation un accès à un tarif réglementé.

Les copropriétés ne sont pas des entreprises industrielles ! Aujourd'hui lorsque vous avez des charges collectives de chauffage, de production d'eau chaude, vous devez faire un appel d'offre, et en fonction du volume consommé, vous avez uniquement accès au prix de marché. Dans certaines copropriétés, des hausses de prix de plus de 80% sont déjà entrées en vigueur. Cette anomalie doit être corrigée en urgence.

UN PLAN SANTÉ ANTI-OBÉSITÉ POUR NOS ENFANTS :

L'État a repris mon idée de **PASS'SPORT** pour rendre plus accessible la pratique d'une activité physique pour les familles modestes et les jeunes : Je m'en réjouis ! Il faut maintenant passer à la partie éducation : des cours de diététique en classe !

ENTREPRISES : CRÉATION D'UN STATUT DU TRAVAILLEUR EN TÉLÉTRAVAIL.

Nombreux sont ceux qui ont été et qui sont encore en télétravail plusieurs jours par semaine.

Il est nécessaire de prendre en compte l'évolution de ces nouvelles pratiques au travail.

Quels sont les indemnités que l'employeur doit verser au salarié ? Électricité, taxe foncière, partie du loyer, matériel, forfait internet...

VIE QUOTIDIENNE :



Je suis favorable au retour de la limitation de vitesse à 90 km/h sur les routes situées à la campagne. Quand une loi est mal conçue, il faut avoir le courage de la supprimer ! D'un département à un autre, les limitations de vitesse ne sont pas les mêmes sur la même route : Une aberration !

Les 2 et 9 octobre 2022 – Votez Proximité et Moralité

Pascal CASIMIR-PERRIER – MAJORITE PRESIDENTIELLE !